



**NATIONS UNIES**

## **Division des droits des Palestiniens**

**Octobre 2011  
Volume XXXIV, Bulletin n° 10**

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme se dit préoccupée par la multiplication des actes de violence commis par des colons . . . . .	3
II. Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien publie une déclaration sur la situation des palestiniens en détention dans des prisons israéliennes . . . . .	4
III. Le Secrétaire général se dit préoccupé par les efforts visant l'implantation de nouvelles colonies de peuplement israéliennes . . . . .	5
IV. Rapports de la Banque mondiale sur la pauvreté et l'intégration en Cisjordanie et à Gaza . . . . .	5
V. Le Secrétaire général se félicite de l'accord sur l'échange de prisonniers . . . . .	6
VI. Le Président de l'Assemblée générale se félicite de l'accord israélo-palestinien sur l'échange de prisonniers . . . . .	6
VII. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 fait rapport sur la violation systématique des droits de l'enfant . . . . .	7
VIII. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques rend compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne . . . . .	8
IX. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture admet la Palestine comme État membre . . . . .	12
X. Le Secrétaire général exprime sa vive préoccupation face à l'escalade de la violence dans le sud d'Israël . . . . .	12

*On trouvera le texte du présent Bulletin dans le système  
d'information des Nations Unies sur la question  
de Palestine (UNISPAL) à l'adresse Internet suivante :*  
<http://unispal.un.org>

---

## **I. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme se dit préoccupée par la multiplication des actes de violence commis par des colons**

*Le porte-parole de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait la déclaration suivante le 11 octobre 2011 :*

Le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme s'inquiète de la multiplication, depuis le début du mois de septembre, des actes de violence commis par des colons israéliens contre des civils palestiniens en Cisjordanie. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dans le village palestinien de Qusra, qui se trouve près de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie. Au cours des six dernières semaines, Qusra a été la cible des colons à six reprises au moins. Les attaques ont pris des formes diverses et sont emblématiques du phénomène de la violence à laquelle se livrent les colons dans toute la Cisjordanie. Elles se sont traduites par des pertes et dommages matériels venant s'ajouter à des cas de blessures graves. Une mosquée a été incendiée, des centaines d'arbres ont été abattus et un civil palestinien a été tué à la suite d'une intervention d'une unité des Forces de défense israéliennes. L'expansion des implantations et la construction d'avant-postes empêchent déjà les Palestiniens de ce village d'accéder à des centaines d'hectares de terres.

Parmi les cas de violence les plus récents, citons l'exemple d'un Palestinien civil qui a été abattu par un soldat des Forces de défense israéliennes à Qusra le 23 septembre. Le même jour, deux mineurs palestiniens ont été détenus pendant deux heures au cours desquelles ils auraient été passés à tabac et humiliés par des soldats des Forces avant d'être relâchés. Tôt le matin du 6 octobre, des Palestiniens du village ont découvert qu'au moins 200 arbres, appartenant à quatre familles, avaient été coupés. Les arbres représentaient la principale source de revenus de ces familles.

Un rapport du Secrétaire général, intitulé « Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé » (A/65/365), doit être rendu public au cours des prochains jours. Il traite de la poursuite de la colonisation israélienne et de ses conséquences sur les droits fondamentaux des résidents, notamment les actes de violence perpétrés par les colons israéliens contre des Palestiniens et leurs biens, et le fait que les auteurs de ces violences n'ont pas à rendre compte de leurs actes. Le rapport a été établi par le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme en coopération avec plusieurs autres entités des Nations Unies.

Nous enjoignons le Gouvernement israélien d'honorer l'obligation que lui font le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire de protéger les civils et les biens palestiniens dans le territoire palestinien occupé. Il faut prendre de nouvelles mesures pour prévenir les attaques menées par les colons contre des civils palestiniens, et lorsque ces attaques se produisent, elles doivent faire l'objet d'enquêtes en bonne et due forme de la part des autorités israéliennes. Les victimes doivent aussi obtenir réparation des pertes qu'elles ont subies. La saison de la récolte des olives devant commencer dans quelques jours, nous demandons instamment aux autorités israéliennes de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme aux attaques menées par des colons en Cisjordanie occupée.

---

## **II. Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien publie une déclaration sur la situation des palestiniens en détention dans des prisons israéliennes**

*Le 13 octobre 2011, le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a publié la déclaration suivante (GA/PAL/1211) :*

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien fait part de sa profonde préoccupation concernant la situation de milliers de prisonniers politiques palestiniens détenus par Israël, qui ont entamé le 27 septembre, pour une durée illimitée, une grève de la faim pour dénoncer la récente détérioration de leurs conditions de détention et la violation systématique de leurs droits fondamentaux par la Puissance occupante, y compris le recours à l'isolement et des restrictions au droit de visite des familles. Les autorités pénitentiaires israéliennes ont malheureusement réagi à cette grève de la faim en prenant des sanctions contre les grévistes.

Le Bureau rappelle que depuis le début de l'occupation israélienne en 1967, au moins 750 000 civils palestiniens ont été arrêtés, détenus et incarcérés par Israël. Actuellement, des milliers de Palestiniens sont détenus pour des motifs politiques, y compris des enfants, des femmes et des élus. Le Bureau a été informé, de sources sûres et crédibles, de cas d'abus systématiques, de mauvais traitements, de négligences de soins, de non-respect des procédures et des exigences en matière d'assistance juridique et de droit de visite, ainsi que de cas de détention arbitraire, d'humiliation et de torture dont les prisonniers palestiniens sont victimes quotidiennement, en violation flagrante des instruments internationaux humanitaires et des droits de l'homme, y compris les Conventions de Genève.

Le Bureau s'inquiète particulièrement de la situation des prisonniers vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les malades. Il est aussi très préoccupé par les effets dévastateurs des campagnes d'arrestations sur le tissu social palestinien. Il se déclare outré que les prisonniers palestiniens et leur famille aient été utilisés comme otages par le Gouvernement israélien dans une campagne délibérée de pression à des fins politiques.

Saluant l'accord conclu récemment sous la médiation de l'Égypte pour la libération d'un nombre important de prisonniers palestiniens contre celle du soldat israélien Gilad Shalit, le Bureau demande la libération rapide de tous les prisonniers politiques incarcérés illégalement par Israël et leur prompt réintégration dans la société. Dans l'intervalle, Israël devrait mettre fin aux mesures répressives qu'elle impose et respecter scrupuleusement ses obligations internationales. Le Bureau prie les parties à la Convention de Genève, le Comité international de la Croix-Rouge et l'Organisation mondiale de la Santé de veiller au respect par Israël de ses obligations.

Le Bureau a conscience de l'importance cruciale de la question des prisonniers pour une solution négociée au conflit israélo-palestinien, à la fois pour établir la confiance entre les parties et comme une condition *sine qua non* d'un règlement permanent du conflit. Le Comité continuera d'examiner la situation et de sensibiliser la communauté internationale à la question des prisonniers, et de plaider pour que cette question soit réglée au plus vite, dans le cadre des activités définies

---

par son mandat pour la promotion d'un règlement pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects, dans le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies pertinentes.

### **III. Le Secrétaire général se dit préoccupé par les efforts visant l'implantation de nouvelles colonies de peuplement israéliennes**

*Le porte-parole du Secrétaire général a présenté la déclaration suivante le 14 octobre 2011 (SG/SM/13879) :*

Le Secrétaire général est profondément préoccupé par la poursuite des efforts visant l'implantation de nouvelles colonies dans Jérusalem-Est occupé. Les récents développements dans cette voie sont inacceptables, en particulier au moment où des efforts sont entrepris pour reprendre les négociations, et vont à l'encontre de l'appel lancé aux parties par le Quatuor pour qu'elles s'abstiennent de toute provocation.

Le Secrétaire général réitère que les activités liées à l'implantation de colonies à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie sont contraires au droit international et aux obligations faites à Israël par la Feuille de route et qu'elles doivent cesser. Il réitère également que la communauté internationale ne reconnaîtra pas les mesures unilatérales engagées sur le terrain et que le statut de Jérusalem ne peut être réglé que par le biais de négociations.

### **IV. Rapports de la Banque mondiale sur la pauvreté et l'intégration en Cisjordanie et à Gaza**

*Le 16 octobre 2011, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé « Coping with conflict: poverty and inclusion in the West Bank and Gaza » (Faire face au conflit : la pauvreté et l'intégration en Cisjordanie et à Gaza). Une synthèse du rapport est reproduite ci-après.*

Un nouveau rapport de la Banque mondiale révèle la précarité de la situation économique à Gaza où l'économie est maintenue à flot grâce aux donateurs, le chômage est élevé et une grosse partie de la population vit à un niveau très proche du seuil de pauvreté. Ce rapport est la première grande analyse de la pauvreté en Cisjordanie et à Gaza réalisée depuis 2001. Il constate que l'aide des donateurs internationaux fait baisser la pauvreté, bien que parallèlement le chômage augmente et que la structure économique ne s'améliore pas. L'étude montre que l'aide des donateurs dans la région est relativement bien coordonnée, surtout au sein de l'Autorité palestinienne. Seul un cinquième des bénéficiaires reçoivent l'aide de plusieurs sources et seuls 6 % des ménages bénéficient de l'aide de l'Autorité palestinienne émanant de sources multiples.

La nature de la pauvreté en Cisjordanie et à Gaza est intrinsèquement liée à l'histoire et à la situation politique de la région, et c'est en tenant compte de ces éléments qu'il faut aborder le problème. Au cours des 50 dernières années, l'évolution de la situation politique en Cisjordanie et à Gaza a eu des répercussions importantes sur le bien-être social et économique des Palestiniens. Les changements intervenus pendant cette période dans les politiques intérieures, israéliennes et

---

internationales ont eu des répercussions sur l'économie palestinienne au niveau tant du rythme que de l'instabilité de la croissance, ce qui a des conséquences naturelles sur les indicateurs de bien-être des ménages et des particuliers. À la suite de la deuxième Intifada de 2000, l'économie palestinienne a commencé à se distinguer de toutes les autres économies du monde. Un pouvoir limité en matière de politiques économiques et commerciales, la forte dépendance par rapport à Israël et à l'aide internationale, et un régime de bouclage intérieur et extérieur ont donné naissance à une économie caractérisée par des fluctuations extrêmes de la croissance et de l'emploi et par un écart grandissant entre les deux territoires : la Cisjordanie, tel un archipel fragmenté, et Gaza, semblable à une île de plus en plus isolée.

Malgré les sévères restrictions imposées par Israël, la Cisjordanie et Gaza font mieux que des pays ayant un revenu semblable par habitant sur bien des aspects du développement, et sont en fait au niveau de pays plus riches comme la Turquie et la Jordanie. Cela semble indiquer que dans la sphère d'influence limitée qui est la sienne, l'Autorité palestinienne met en œuvre des politiques efficaces et assure la prestation des services nécessaires, ce qui augure bien de la formation d'un futur État palestinien.

## **V. Le Secrétaire général se félicite de l'accord sur l'échange de prisonniers**

*La déclaration qui suit a été présentée le 18 octobre 2011 par le porte-parole du Secrétaire général au sujet de l'accord d'échange de prisonniers ayant permis la libération du soldat israélien Gilad Shalit et de centaines de prisonniers palestiniens (SG/SM/13886).*

Le Secrétaire général se félicite du récent accord intervenu au sujet de l'échange de prisonniers et perçoit les libérations survenues aujourd'hui comme un développement significatif sur le plan humanitaire. Il a longtemps lancé des appels pour qu'il soit mis fin à l'inacceptable captivité de Gilad Shalit et a également demandé la libération des prisonniers palestiniens. Durant plusieurs années, l'ONU a activement soutenu la voie du dialogue afin de résoudre cette question.

Le Secrétaire général remercie l'Égypte d'avoir contribué à ce dénouement et l'Allemagne pour ses efforts. Le Secrétaire général espère que des mesures plus ambitieuses seront désormais prises pour mettre fin au blocus de Gaza et permettre la reconstruction. Ainsi, il continue de demander qu'il soit mis fin au trafic d'armes et qu'un calme durable soit instauré entre Israël et Gaza.

## **VI. Le Président de l'Assemblée générale se félicite de l'accord israélo-palestinien sur l'échange de prisonniers**

*La déclaration qui suit a été communiquée le 18 octobre 2011 par le Président de l'Assemblée générale au sujet de l'accord israélo-palestinien sur l'échange de prisonniers.*

Le Président de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, se félicite de l'échange de prisonniers qui a permis la libération du sergent Gilad Shalit et de

---

centaines de détenus palestiniens. Il tient à féliciter les États et les gouvernements, ainsi que toutes les autres parties qui ont œuvré sans relâche au fil des ans pour faciliter ces libérations.

Cette avancée réaffirme l'importance de la médiation et de la négociation dans le règlement pacifique des conflits, un des sujets que le Président Al-Nasser a mis au cœur de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Le Président Al-Nasser espère que cet échange de prisonniers redonnera un nouvel élan à l'action visant à trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien. Il enjoint toutes les parties de renouveler leur engagement en faveur de nouvelles négociations et d'efforts supplémentaires conduisant à la concrétisation d'un règlement prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie.

## **VII. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 fait rapport sur la violation systématique des droits de l'enfant**

*Le 20 octobre 2011, durant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, a rendu compte devant la Troisième Commission de la situation des enfants palestiniens. La note de synthèse qui suit a été publiée à cette occasion (GA/SHC/4016).*

L'occupation prolongée des territoires palestiniens par Israël fait peser un fardeau considérable sur les civils et a des effets encore plus graves sur les enfants, dont le développement est perturbé par des privations systématiques ayant des conséquences sur la santé, l'éducation et la sécurité de manière générale, a dit aujourd'hui un haut fonctionnaire de l'ONU devant la Troisième Commission (Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles).

Selon Richard Falk, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, les faits tendent à montrer une augmentation de la maltraitance favorisée par des politiques spécifiques de violation des droits de l'enfant consacrés en droit international humanitaire. Les spécialistes du développement de l'enfant s'accordent en outre pour dire que les enfants souffrent plus des atteintes à leurs droits que les adultes et que la communauté internationale devrait s'efforcer d'urgence de les protéger.

M. Falk, qui présentait son rapport annuel, dit que cette année encore Israël lui a refusé sa coopération et l'accès aux territoires. Mais il note que de nombreux enfants arrêtés pour jet de pierres tombent sous le coup du droit militaire israélien. Comme les organismes des Nations Unies en ont apporté la preuve, cette situation se traduit notamment par des arrestations au milieu de la nuit, des séances d'interrogatoire des enfants sans la présence d'un parent et, selon des informations invérifiables, des mauvais traitements en détention.

Dans ce contexte, M. Falk annonce une augmentation très inquiétante des actes de violence perpétrés par les colons en 2011, 178 Palestiniens ayant été blessés au premier semestre contre 176 pour l'ensemble de l'année 2010, et des actes de

---

vandalisme contre des terres agricoles et des villages palestiniens étant signalés presque tous les jours.

De plus, les enfants palestiniens sont souvent harcelés sur le chemin de l'école, ce qui a incité de nombreux enfants à ne plus aller à l'école ou leur famille à ne plus les y envoyer. M. Falk a indiqué que, d'une manière générale, le fait de ne pas prévenir ni punir les actes de violence commis par des colons reste une violation grave et persistante de l'obligation fondamentale qu'a Israël, en droit international humanitaire, de protéger la population civile vivant sous son occupation.

Il recommande au Gouvernement israélien d'adopter immédiatement les directives de l'organisation non gouvernementale B'Tselem préconisant de protéger les enfants palestiniens arrêtés ou détenus, pour respecter les normes minimales du droit international humanitaire. Israël devrait en outre élaborer et mettre en œuvre des politiques de détention et d'incarcération appropriées et applicables à tous les Palestiniens.

Le Rapporteur spécial recommande aussi d'autoriser l'entrée dans Gaza des matériaux dont on a un besoin urgent pour réparer les infrastructures de distribution d'eau et d'électricité, et il préconise la levée immédiate du blocus illégal de Gaza. Enfin, il recommande de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la légalité de l'occupation prolongée.

Au cours de la séance de questions-réponses qui a suivi son exposé, M. Falk a exprimé son soutien à la récente demande d'admission de la Palestine en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Dans le nouveau climat politique créé par les révolutions au Moyen-Orient, un État palestinien est un ingrédient de l'autodétermination qui ne doit pas être lié au règlement des questions relatives au statut final.

Selon le Rapporteur spécial, il n'y a pas de raison, compte tenu des réalités que l'on constate, de remettre à plus tard la reconnaissance d'un État palestinien et son admission à l'ONU, soulignant que la négation des droits inaliénables du peuple palestinien ne fait qu'exprimer l'impuissance de la communauté internationale et du système des Nations Unies à faire respecter l'état de droit dans le monde.

...

## **VIII. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques rend compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne**

*Le 24 octobre 2011, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne. Les passages qui suivent sont extraits de son exposé (S/PV.6636).*

Le 18 octobre, Israël et le Hamas ont mis en œuvre la première phase d'un accord d'échange de prisonniers. Le sergent israélien Gilad Shalit, détenu à Gaza depuis le 25 juin 2006 sans qu'aucun membre de la communauté internationale n'ait pu lui rendre visite, a été libéré par le Hamas. Quatre cent soixante-dix-sept



---

prisonniers palestiniens – dont la plupart avaient été emprisonnés pour avoir participé à des attaques contre des Israéliens – ont été libérés, et renvoyés en majorité à Gaza, mais aussi en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ou transférés dans le Golan syrien occupé et dans des localités en Israël même. Quarante-deux prisonniers ont été libérés et envoyés en Turquie, au Qatar, en Syrie et en Jordanie. Au total, 205 prisonniers ont été transférés, conformément à l'accord sur l'échange de prisonniers, vers des localités autres que le lieu où ils résidaient avant leur mise en détention.

Dans des déclarations publiques faites après l'échange des prisonniers, les responsables du Hamas ont malheureusement fait l'éloge de la résistance violente et certains prisonniers libérés ont fait des déclarations regrettables glorifiant les actes de violence. Le Premier Ministre Netanyahu a annoncé qu'Israël continuerait à lutter contre le terrorisme.

Il reste environ 5 000 Palestiniens dans les prisons israéliennes. Cinq cent cinquante d'entre eux doivent être libérés dans les deux mois à venir, dans le cadre de la deuxième phase de l'accord sur l'échange de prisonniers. Les prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes ont suspendu une grève de la faim la veille de l'échange de prisonniers, après l'annonce par les autorités israéliennes de leur décision de mettre fin à la pratique de l'isolement cellulaire. Nous continuons de suivre de près la question des prisonniers sous les angles politique, de la sécurité et des droits de l'homme.

...

La déclaration faite par le Quatuor le 23 septembre 2011 propose aux parties un cadre pour aller de l'avant. Nous accueillons favorablement la tenue de deux réunions distinctes, prévues le 26 octobre, qui rassembleront les négociateurs de chaque partie et les envoyés du Quatuor ainsi que son représentant en vue de s'entendre sur les modalités de la poursuite des négociations. Le Coordonnateur spécial, M. Serry, participera à ces réunions en préparation desquelles il est en contact étroit avec les parties. Nous rappelons aux parties que le Quatuor a réaffirmé les fondements juridiques internationaux des pourparlers de paix et a exhorté les parties à surmonter les obstacles et à reprendre les négociations sans condition préalable. Le Quatuor a également demandé que des propositions soient présentées dans un délai de trois mois sur les questions liées aux frontières et à la sécurité, en vue d'accomplir des progrès significatifs dans les six mois qui suivront et de parvenir à un accord à la fin de 2012 au plus tard. Le Quatuor a insisté sur le fait que les parties devaient s'abstenir de tout acte de provocation et a rappelé les obligations que leur faisait la Feuille de route.

À cet égard, nous avons fait part de notre vive inquiétude face aux activités de colonisation menées par Israël. Faite le jour même de la dernière séance du Conseil tenue à ce sujet, l'annonce israélienne d'autoriser la construction de 1 100 logements à Jérusalem-Est a été suivie, le 10 octobre, par la construction de 11 nouveaux logements dans le quartier de Pisgat Zeev à Jérusalem-Est. Le 11 octobre, les autorités israéliennes ont donné un coup d'accélérateur aux plans prévoyant la construction de près de 2 600 logements dans la colonie de Givat Hamatos à Jérusalem-Est, ce qui reviendra à créer une nouvelle colonie dans une zone cruciale pour la viabilité de la solution à deux États.

---

Les autorités israéliennes ne prennent pas non plus de mesures concrètes pour empêcher la construction d'implantations sauvages sur des terres palestiniennes appartenant à des particuliers. Le 14 octobre, le Secrétaire général a clairement indiqué que cela était inacceptable et contraire à l'appel du Quatuor et aux engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route. Je rappelle au Conseil que les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international et doivent cesser. La communauté internationale ne reconnaîtra aucune action unilatérale menée sur le terrain.

Dans le même temps, des restrictions continuent d'être imposées à l'attribution des terres et à la planification des constructions palestiniennes dans la zone C et à Jérusalem-Est. Les démolitions effectuées dans la zone C par les Forces de défense israéliennes ont entraîné, durant la période à l'examen, le déplacement de 145 personnes, dont 81 enfants. Nous demeurons préoccupés par le fait que près de 2 300 Bédouins devraient être déplacés aux environs de ce que l'on appelle le « corridor E-1 », qui relie Jérusalem-Est aux implantations en Cisjordanie.

La demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies est actuellement examinée par le Conseil de sécurité et relève de l'autorité des États Membres. La demande d'admission de la Palestine à l'UNESCO est également examinée avant d'être mise aux voix à la Conférence générale. Une réponse favorable pourrait avoir des répercussions sur l'Organisation, en raison de ses implications juridiques et politiques sur le financement fourni par certains États Membres. Le Secrétaire général est de plus en plus inquiet de l'impact qu'une telle mesure aurait sur l'ensemble du système des Nations Unies et demande à tous les acteurs concernés d'agir avec prudence. Indépendamment de ces faits nouveaux, la solution négociée des deux États, à laquelle les deux dirigeants sont attachés, doit rester la priorité absolue.

En Cisjordanie, la demande d'admission à l'ONU et la libération des prisonniers ont donné lieu à de grandes manifestations publiques, avec de rares actes de violence. Les manifestations dénonçant le mur de séparation, qui ne respecte pas la Ligne verte et contrevient à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, se sont également en grande partie déroulées dans le calme. Il est indispensable que les parties continuent de coordonner leurs activités afin de maintenir la sécurité.

Néanmoins, des tensions et des incidents violents sont toujours observés. Des agressions commises par des colons contre des Palestiniens ont entraîné la mort d'une personne et en ont blessé 19 autres, dont cinq enfants palestiniens. La violence des colons a particulièrement visé les Palestiniens occupés à la récolte dans leurs oliveraies et entraîné la destruction de quelque 664 arbres. Les colons ont également attaqué un véhicule de patrouille des Forces de défense israéliennes le 5 octobre, blessant légèrement un soldat israélien. J'exhorte les autorités israéliennes à prendre des mesures résolues face aux actes de violence commis par des citoyens israéliens. Je constate également que, le 3 octobre, une mosquée a été incendiée en Israël dans le village de Tuba Zangaria, en Haute Galilée, ce qui a entraîné des troubles, des actes de vandalisme et l'arrestation de plusieurs habitants du village ainsi que des actes de profanation commis par la suite contre des lieux saints musulmans, chrétiens et juifs et des biens dans plusieurs villes israéliennes.

Les attaques commises par des Palestiniens contre des Israéliens en Cisjordanie ont blessé deux personnes, dont un enfant poignardé à l'arme blanche le 22 octobre, et ont causé des dégâts matériels considérables, la plupart dus à des jets de pierres et de cocktails Molotov contre des véhicules israéliens. Le 6 octobre, des

---

centaines de pèlerins israéliens qui se rendaient dans la ville palestinienne de Naplouse escortés par les Forces de défense israéliennes ont découvert des croix gammées peintes sur les murs extérieurs du tombeau de Joseph. Le même jour, les autorités israéliennes ont arrêté cinq Palestiniens qui avaient jeté des pierres, le 23 septembre, sur un véhicule circulant en Cisjordanie, tuant le conducteur du véhicule, un Israélien et son jeune fils.

S'agissant de Gaza, malgré le calme relatif et fragile qui a régné durant la période à l'examen, six roquettes et 13 obus de mortier ont été tirés à l'aveuglette par des militants palestiniens en direction d'Israël. Par ailleurs, 2 incursions des Forces de défense israéliennes et 5 frappes aériennes ont blessé 3 militants et 2 civils palestiniens. Nous demandons aux militants palestiniens d'arrêter les tirs de roquette en direction d'Israël, aux Israéliens de faire preuve de la plus grande retenue et à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire.

Tout comme le Secrétaire général, j'espère que l'échange de prisonniers sera suivi de mesures plus ambitieuses pour mettre fin au bouclage de Gaza. Ces mesures doivent être prises dans le cadre de la mise en œuvre intégrale des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et en coordination étroite avec l'Autorité palestinienne.

Malgré la croissance économique et la baisse du chômage enregistrées récemment à Gaza, la viabilité de ces progrès est incertaine. Une grande partie de la population continue de souffrir de l'insécurité alimentaire et de dépendre de l'aide humanitaire. Même si des organismes sont en train d'exécuter les projets qui ont été approuvés, les restrictions qui restent imposées limitent la capacité de l'ONU d'appuyer le redressement économique et la reconstruction de Gaza. Un vide inquiétant dans les domaines humanitaire et du développement est en train d'être comblé par d'autres acteurs, grâce au commerce qui transite par les tunnels illicites en grande partie contrôlé par les autorités de facto.

Cette situation risque véritablement de réduire les chances de voir naître un État palestinien viable en Cisjordanie et à Gaza, et aggrave les divisions entre Palestiniens. Nous exhortons une nouvelle fois Israël à prendre des mesures de plus grande portée pour assouplir le bouclage des territoires et faciliter l'acheminement des matériaux de construction à Gaza, les exportations et la liberté de circulation des personnes dans les deux sens, en tenant dûment compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Nous appelons également de nouveau à ce qu'il soit mis fin à la contrebande d'armes.

Malgré les contacts établis entre les factions, aucun autre progrès concret n'a été accompli dans la mise en œuvre de l'accord de réconciliation conclu en mai. Nous continuons d'appuyer une réconciliation palestinienne dans le cadre des principes énoncés par le Quatuor, des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe.

...

Pour revenir à la paix israélo-palestinienne, je voudrais conclure en soulignant notre vive préoccupation face à l'impasse entre les parties, et ses implications potentielles pour l'avenir. Il est impératif et urgent de faire preuve de leadership et de soutenir les dirigeants palestiniens modérés. Les parties doivent s'abstenir de toute provocation et se tenir prêtes à présenter des propositions sérieuses sur les frontières et la sécurité afin d'étayer les négociations. C'est dans cet esprit que nous les exhortons à aborder leurs réunions avec les envoyés du Quatuor cette semaine. À

---

défaut, l'impasse ne fera qu'empirer, entraînant avec elle la confrontation et la méfiance. La communauté internationale doit se tenir prête à jouer un rôle actif pour aider à guider la situation vers un accord qui règle toutes les questions relatives au statut final, mette un terme à l'occupation commencée en 1967, mette fin au conflit et aboutisse à la création d'un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte avec Israël dans des frontières sûres et reconnues.

## **IX. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture admet la Palestine comme État membre**

*Le 29 octobre 2011, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté, au titre du point 9.1 de l'ordre du jour de sa trente-sixième session à Paris, une résolution relative à l'admission de la Palestine à l'UNESCO. Le texte de la résolution est reproduit ci-après, avec le résultat du vote.*

*La Conférence générale,*

*Considérant* la demande d'admission de la Palestine à l'UNESCO présentée en 1989, et renouvelée à chaque session de la Conférence générale,

*Ayant noté* que la Palestine accepte l'Acte constitutif de l'UNESCO et est prête à s'acquitter des obligations qui découleront de son admission et à contribuer aux dépenses de l'Organisation,

*Ayant également noté* que dans la décision 187 EX/40, le Conseil exécutif a recommandé l'admission de la Palestine comme membre de l'UNESCO,

*Décide* d'admettre la Palestine comme membre de l'UNESCO.

*Trente-sixième session  
29 octobre 2011  
Adoptée par 107 voix contre 14,  
et 52 abstentions*

## **X. Le Secrétaire général exprime sa vive préoccupation face à l'escalade de la violence dans le sud d'Israël**

*La déclaration suivante a été communiquée le 30 octobre 2011 par le porte-parole du Secrétaire général (SG/SM/13912) :*

Le Secrétaire général suit avec une grande inquiétude l'escalade de la violence et l'effusion de sang intervenues dernièrement dans le sud d'Israël et à Gaza. Il condamne les tirs de roquettes en provenance de Gaza, qui ont causé la mort d'un civil israélien, et demande qu'il y soit mis fin immédiatement. À la lumière d'informations selon lesquelles 10 militants présumés auraient été tués, il exhorte Israël à faire preuve de la plus grande retenue. Il espère que les parties respecteront totalement l'accalmie négociée grâce aux bons offices de l'Égypte. Le Bureau du coordonnateur spécial sur le terrain reste mobilisé pour soutenir activement les efforts entrepris en ce sens.